

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
25 novembre 2024

Heure : 19h00 / 21h15

Lieu : Salle Conseil Municipal

Présents

M. A.Vallet : maire

M. L.Bianchi : 1^{er} adjoint

Conseillers municipaux :

Mmes N.Bretin, M.Grangeon, C.Lafond

M. A.Boutry, L.Faraut, L.Jacq

Excusés :**Absent :**

Mme C.Jaubert

Points abordés selon ordre du jour :

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance et fait l'appel des membres de l'équipe municipale.

Le quorum est atteint.

M. le maire fait part de la démission de M. Thierry Parin en date du 1^{er} octobre 2024 pour des raisons personnelles.

1 / Accord de principe portant sur une recherche d'emplacements pour l'implantation d'une antenne-relais :

M. le maire fait lecture d'un courrier de SFR Patrimoine qui sollicite un accord de principe pour l'installation d'une antenne relais sur la commune. La future antenne viendrait en remplacement de celle installée sur la D978, le long de la double voie entre Billy-Chevannes et St Benin d'Azy.

Cet accord de principe permettrait à l'opérateur d'effectuer :

- toutes les démarches administratives (notamment une déclaration préalable ou permis de construire) et les travaux ;
- toutes les études (essais radio, mesure des champs, étude de structure et de charge...) de faisabilité technique d'un projet d'implantation.

Dans l'hypothèse où l'étude se révélerait positive, les opérateurs SFR et Orange se rapprocheront de la mairie pour convenir d'une éventuelle mise à disposition d'un emplacement.

Cette mise à disposition serait alors contractualisée par un bail signé des deux parties.

La parcelle concernée est la AB 00 33, petite parcelle boisée à la sortie de Billy-Chevannes en direction de St Benin d'Azy (à gauche après le chemin et le bocage)

Après en avoir échangé et présenté le plan cadastral, M. le maire demande aux membres du conseil leur avis :

Pour : 8

Contre : 0

=> M. le maire transmettra par mail l'accord de principe à Mme Isabelle Colonna, négociatrice Centre Est d'Orange.

2 / Délibération portant sur une décision modificative budgétaire :

M. le maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de procéder à une modification budgétaire :

- Chapitre 12 / compte 6411 : Salaires titulaires : + 1.500 €
- Chapitre 65 / compte 65568 : Contribution aux organismes de regroupements : - 1.500 €

Après en avoir délibéré :

=> à l'unanimité, les membres du conseil municipal valident la décision modificative budgétaire.

3 / Délibération portant sur la participation de la commune à la prévoyance des agents :

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal de l'obligation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics de participer au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents (cf. décret du 08 novembre 2011 et l'avis du Comité Social Territorial du 15 novembre 2024).

Cette obligation prend effet au 1^{er} janvier 2025.

Elle a pour but de garantir des revenus aux agents en cas de maladie, de décès ou d'invalidité.

Après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré :

=> à l'unanimité, les membres du conseil municipal valident la participation de la commune à hauteur de 7 € brut par agent et par mois pour la prévoyance des agents.

4 / Délibération portant sur la demande de subvention du Club nautique de St Benin d'Azy :

M. le maire donne lecture d'une demande de subvention émanant du Club nautique de St Benin d'Azy suite aux difficultés financières rencontrées. Six enfants de la commune sont adhérents au Club nautique et participent régulièrement aux activités proposées. Les surcoûts liés au transport ont généré ces difficultés.

M. le maire propose une subvention symbolique de 50 €.

Après en avoir délibéré,

=> à l'unanimité, les membres du Conseil municipal valident la demande de subvention du Club Nautique pour un montant de 60 €.

5 / Délibération portant sur la dématérialisation des actes auprès de la Préfecture dans le cadre du compte financier unique :

M. le maire fait part de nouvelles obligations en matière de dématérialisation. Les actes administratifs et les documents budgétaires doivent désormais être transmis par voie électronique en remplacement de la forme papier.

=> à l'unanimité, les membres du Conseil valident la télétransmission des actes administratifs et budgétaires au contrôle de l'égalité et'autorisent M. le maire à signer un contrat ou une convention de souscription avec un opérateur homologué par le Ministère de l'Intérieur dit opérateur de transmission.

6 / Délibération portant sur la demande de subvention DETR 2025 :

Monsieur le maire présente le dossier de demande de subvention au titre de la DETR pour l'année 2025.

Il concerne la poursuite du projet global de rénovation énergétique de la salle des fêtes pour un montant de 20.622,28 € HT.

Il s'agit du bardage de la salle des fêtes et du remplacement des quatre lucarnes.

La demande de subvention sera étendue à la Dotation Cantonale d'Equipeement (DCE).

Après en avoir délibéré :

=> à l'unanimité, les membres du conseil municipal valident la demande de subvention à hauteur de 60 % au titre de la DETR.

7 / Informations diverses :

→ Travaux de la salle des fêtes :

M. le maire informe de :

- la pose de 7 fenêtres et de 2 portes en novembre. Les 3 dernières fenêtres seront posées le 12 décembre par la SARL MAVAL EURO ALU OUVERTURE'S de Decize.

Un devis est demandé à cette société pour les quatre lucarnes ;

- la réfection des soubassements du bâtiment et de la rampe par l'agent technique,

- le projet d'aménagement de la cuisine au cours de l'hiver (suppression du lavabo et du meuble-évier, réfection des peintures, pose de placo marine et de faïence, achat d'une table de plonge deux bacs inox)

- réfection de l'entrée (suite fuite d'eau),

→ Travaux envisagés sur la commune :

- courant décembre, la société Bodet va réaliser des travaux de sécurisation de la cloche (4.797,20 €)

- demande de devis pour la révision et démoissage de la toiture de l'église Saint Antoine de Chevannes (entreprises Lutsen et Goussot)

Monsieur le maire propose que la commune prenne en charge 50 % des travaux ; les 50% restants seraient financés par l'association « Chevannes dans le temps », présidée par Mme Caroline Guény-Mentré.

Après échange avec les membres du Conseil municipal, la proposition de M. le maire a été retenue. Une délibération sera prise le moment venu en 2025.

- demande de devis pour la réparation totale des rives de la mairie côté rue et démoissage de la toiture de la salle de classe côté rue (entreprises Goussot et Méoli) ;

- demande de devis pour la réfection totale de la toiture de l'église St Marcel (entreprises Goussot et Lutsen).

A noter des réparations importantes en début année 2024 suite à des fuites d'eau (très mauvais état des tuiles) ;

- réparation de la toiture du lavoir de Semelin (1.730 €) et changement d'un portail de l'école (1.480 €) par l'entreprise Jacquemard.

Les travaux seront réalisés à la fin du premier trimestre 2025.

→ Journées Européennes du Patrimoine :

Les Journées Européennes du Patrimoine 2024 ont eu lieu les 21 et 22 septembre 2024.

L'église Saint Antoine a été ouverte le samedi à partir de 16h30 et le dimanche de 9h00 à 18h00. Près de 80 personnes sont venues visiter l'église.

Un concert s'y est tenu le 21 septembre avec la violoncelliste Bertille Arrué (30 personnes sont venus assister au concert suivi d'un vin d'honneur offert par la mairie).

→ Cérémonie du 11 novembre :

Sous un temps agréable, la cérémonie a eu lieu avec un départ du cortège depuis la salle des fêtes.

Près de 25 personnes étaient présentes.

Après que M. Gaujour, Président des Anciens Combattants et M. le maire aient procédé à la lecture du message du Ministre des Armées et du Ministre délégué auprès du Ministre des Armées et des Anciens Combattants, l'assemblée a rendu hommage aux Morts de Billy-Chevannes.

La cérémonie s'est clôturée au son de la Marseillaise entonnée par Chloé, petite-fille de M. et Mme Caquard.

Un vin d'honneur a été servi à la salle des fêtes.

→ Distribution des châtaignes :

M. le maire fait part de la distribution de 40 kg de châtaignes à nos Aînés provenant de l'exploitation de M. Bernard de St Prix.

→ Repas des Aînés :

Il aura lieu le 8 décembre chez Mme Perraudin à Bona.

29 personnes sont inscrites.

Rendez-vous vers 12h15.

→ Noël des enfants :

Le sapin de Noël sera livré la première semaine de décembre.

Le Père Noël distribuera les cadeaux le 14 décembre à la salle des fêtes.

RDV à 16 h.

Comme le veut la tradition, les parents confectionneront les gâteaux pour le goûter des enfants.

→ Population de Billy-Chevannes :

Le recensement de 2023 fait apparaître une progression de 10 habitants sur la commune, soit 350 habitants.

→ Vœux du maire :

La cérémonie des vœux se tiendra le 25 janvier 2025 à 19h à la salle des fêtes.

Questions diverses :

Pas de question diverse.

Le maire clôt la séance à 21h15.

Prochain conseil municipal : Février 2025.